



# Comité départemental de la parentalité et des projets éducatifs locaux

●● Présentation

# Présentation générale

Depuis 2002, le préfet, la Caf du Rhône et l'inspection d'académie ont souhaité harmoniser leurs interventions respectives pour **promouvoir une politique éducative territoriale globale, cohérente et concertée** dans le cadre de la promotion du projet éducatif local.

Cette approche fondée sur la certitude que l'éducation constitue un domaine et une responsabilité partagés est à l'origine de la création du Comité Départemental des Projets Educatifs Locaux (CDPEL).

Dans le cadre de son action, le CDPEL a été amené à travailler la question de la parentalité, mettant en évidence **l'importance de la place des parents**, quelle que soit l'action éducative proposée.

Ce constat a conduit les membres du CDPEL à proposer d'intégrer le soutien à la parentalité dans ses champs de compétence, proposition qui a rencontré une volonté nationale de mieux prendre en compte cette thématique :  
→ création du comité national de soutien à la parentalité en 2010,  
→ circulaire interministérielle pour la mise en place d'une coordination départementale des dispositifs de soutien à la parentalité en 2012.

C'est dans ce cadre que le 4 juillet 2012, le comité de pilotage du CDPEL a décidé de **réunir dans la même instance les questions de parentalité et d'éducation**, par la création du comité départemental de la parentalité et des projets éducatifs locaux : le CDPPEL. La prise en compte du soutien à la parentalité conjoin-

tement à la thématique éducative au niveau départemental s'inscrit ainsi dans le droit fil de la volonté initiale des institutions départementales partenaires de favoriser la mise en cohérence des dispositifs éducatifs avec ceux liés au soutien à la parentalité.

Elle se conçoit en termes de complémentarité d'objectifs et d'actions, en termes de lisibilité optimum pour les publics, de facilité d'accès et de complémentarité des financements.

Elle doit être accompagnée sur les territoires (communes et intercommunalités), capitalisée et pilotée au niveau départemental.

Elle devra s'appuyer sur l'organisation déjà bien rodée des comités locaux, des coordonnateurs et des élus référents et s'inscrire, autant que possible, dans le projet éducatif local.

## Une politique éducative territoriale globale, cohérente et concertée :

**Globale** : tous les temps de la vie sont pris en compte, tous les enfants, toutes les familles, tous les acteurs locaux peuvent être concernés.

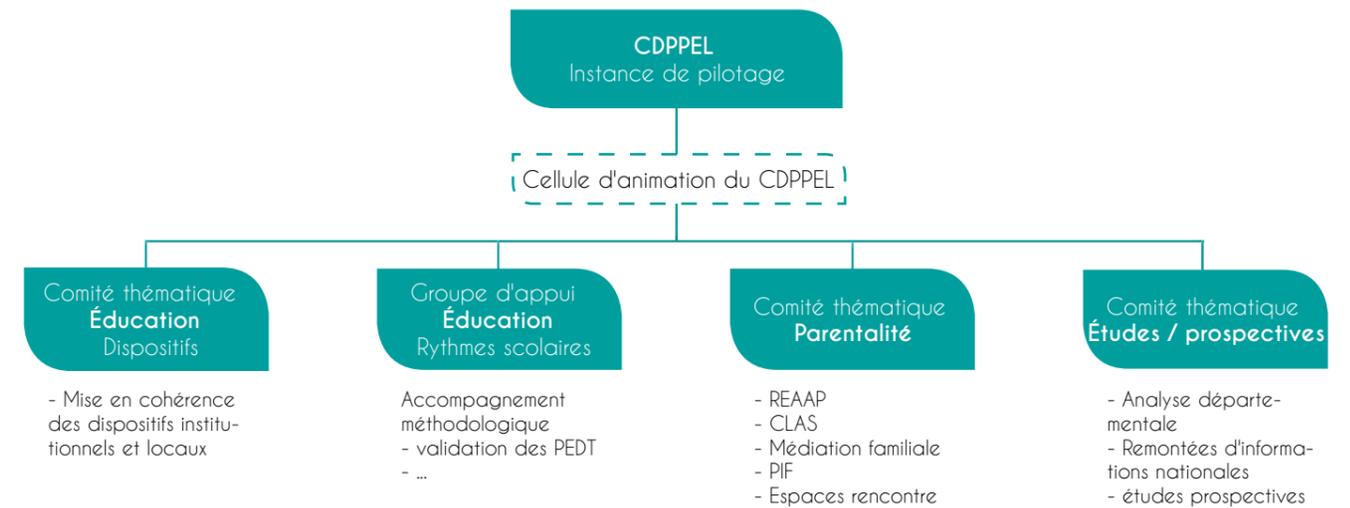
**Cohérente** : l'équilibre, la continuité et l'articulation entre les différents temps de vie et les différentes interventions des acteurs éducatifs sont visés.

**Concertée** : la globalité et la cohérence résultant de la concertation et de la mobilisation active des différents acteurs présents sur un territoire (parents, élus locaux, enseignants, professionnels du champ éducatif, jeunes...).



# L'organisation

Schéma d'organisation 2014



## Une instance de pilotage politique :

→ Président : le préfet délégué pour l'égalité des chances,

→ Vice président : le président du Conseil d'administration de la Caf du Rhône,

### avec pour membres actifs :

→ l'Éducation nationale,

→ le Conseil général du Rhône

→ la Msa Ain Rhône,

→ l'Udaf du Rhône

→ l'Association des maires du Rhône,

→ l'Association des maires ruraux,

→ la Cour d'appel de Lyon,

→ un représentant des associations d'éducation populaire,

## Des comités thématiques ayant pour mission :

→ La mise en œuvre des orientations et des priorités définies par le CDPPEL, pour la thématique qui les concerne.

→ La conception et la diffusion des appels à projets, l'instruction départementale des demandes de financements des opérateurs locaux dans le champ qui les concernent.

## Une cellule d'animation pour assurer :

→ la gestion de l'organisation générale et des opérations de communication,

→ la coordination et le soutien des comités thématiques,

→ la mise en place d'outils de suivi financier et qualitatif,

→ la mise en réseau des acteurs.

## Une organisation qui permet :

→ un pilotage départemental partagé, l'attribution des fonds pour les dispositifs concernés et la prise en compte de la réalité et de l'évolution des territoires,

→ l'élaboration d'une politique éducative et parentale concertée adaptée au niveau local.

Le tout éclairé par les travaux du comité «Études et Perspectives», une instance de conseil scientifique présidée par Jacqueline Costa Lascoux (directrice de recherche au Cnrs - associée au Centre de recherche politique de Sciences Po Paris) qui doit permettre de :

- repérer et analyser les évolutions sociétales venant traverser le champ d'intervention du CDPPEL,

- favoriser la cohérence de ses interventions, - éclairer les choix politiques du comité de pilotage.

## Les valeurs et les objectifs

La nouvelle instance départementale est fondée sur des valeurs, communes à ses membres, et des objectifs généraux cadrant son champ d'intervention.

### Les valeurs :

- le respect des compétences parentales et de leurs responsabilités éducatives,
- le respect des personnes dans leurs diversités et leurs capacités d'évolution.

### Les objectifs généraux :

- promouvoir une politique éducative territoriale globale,
- soutenir les parents dans leur fonction éducative et valoriser leurs compétences éducatives,
- favoriser l'épanouissement de chacun des membres de la famille,
- maintenir les liens entre parents et enfants,
- porter une attention particulière sur les familles vulnérables et/ou fragiles,
- rechercher une complémentarité des interventions des professionnels.

A l'échelon départemental, cette démarche doit permettre :

- d'améliorer l'accompagnement qualitatif, via les représentants des institutions, par une mutualisation des connaissances nourries des réflexions et expérimentations locales.
- de faciliter l'instruction financière des projets locaux et la complémentarité des participations institutionnelles.
- d'aider à résoudre des problématiques qui ne peuvent trouver solution à l'échelon d'une commune ou d'une intercommunalité.
- de soutenir les pratiques professionnelles qui favorisent l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, par l'amélioration qualitative et quantitative des services proposés aux enfants, aux jeunes et à leur parents et l'adéquation des postures des acteurs qui les mettent en œuvre.

## Les missions

- Etablir et actualiser un diagnostic global des besoins des familles et de l'offre éducative et de soutien à la parentalité.
- Assurer une lisibilité aux familles.
- Fédérer l'ensemble des acteurs du département autour des enjeux éducatifs associant parents et enfants.
- Coordonner à l'échelon départemental la mise en œuvre et le suivi des dispositifs éducatifs et de soutien à la parentalité, de compétences institutionnelles ou inter institutionnelles des institutions locales partenaires.
- Arrêter le montant des enveloppes financières départementales annuelles pour les dispositifs relevant de son champ de compétence.
- Fixer les orientations et les priorités d'intervention départementale sur le champs de l'éducation et de la parentalité.
- Organiser les remontés d'informations départementales au niveau national.
- Venir en appui méthodologique à la réforme des rythmes éducatifs sur les territoires.
- Soutenir les pratiques professionnelles.

## Les contacts

### Pour la Caf du Rhône :

Jean-Pierre Grenier  
jean-pierre.grenier@cafrhone.cnafmail.fr  
Tél : 04 72 68 38 50

### Pour la DDCS :

Charles Maurin  
charles.maurin@rhone.gouv.fr  
Tél : 04 81 92 44 74